

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
 DE NATURE CHIMIQUE EN LABORATOIRE**

**ACCOMPLIE PAR :**

- Toute personne qui génère des déchets de nature chimique.

**NOTE :**

- La Procédure de collecte et d'élimination des matières dangereuses résiduelles de nature chimique [SST-PR-4-CHM] est disponible auprès des conseillers en gestion des matières dangereuses de la DPS-SST. Contacter SST par courrier électronique ou par téléphone (*SST@UMontreal.ca* ou 343-6111 #4000) pour tout matériel nécessaire à la récupération ou pour toute collecte particulière.

**ÉQUIPEMENTS REQUIS :**

- Sarrau ;
- Lunettes de sécurité ;
- Contenants divers ;
- Étiquettes appropriées ;
- Contenants de 1, 4 et 10 L en polyéthylène haute densité (**PEHD**).

**LISTE DES DÉCHETS :**

Type de matières résiduelles	Définitions et/ou exemples	Préparation par les utilisateurs
<b>1. Solvants usés</b>	- Solvants usés non halogénés (acétone, toluène, etc.) - Huiles usées - Solutions photographiques et radiologiques - Solutions aqueuses contenant des contaminants organiques et inorganiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Verser dans les bidons <b>jaunes</b> de PEHD de 10L. Quand le bidon est plein, le déposer dans une armoire sécuritaire pour produits inflammables.</li> <li>▪ Compléter l'étiquette blanche « mélange de solvants usés », remplir tous les champs et l'apposer sur le bidon (bidons ramassés selon un horaire connu ou sur demande).</li> </ul>
<b>2. Solvants usés halogénés</b>	Ex. : Chloroforme, dichlorométhane, chlorure de méthylène,...	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Verser dans les bidons <b>bleus</b> de PEHD de 10L. Quand le bidon est plein, le déposer dans une armoire sécuritaire pour produits inflammables.</li> <li>▪ Compléter l'étiquette jaune « mélange de solvants usés halogénés », remplir tous les champs et l'apposer sur le bidon (bidons ramassés selon un horaire connu ou sur demande).</li> </ul>



## PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-305

3. Produits de laboratoire	Produits périmés, produits désuets, échantillons de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lister les produits à éliminer, faire parvenir la liste à la DPS-SST (télécopieur: 343-2168).</li> <li>Emballer les produits dans des boîtes bien identifiées avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».</li> </ul>
4. Solutions acides et basiques	<b>Éviter de mélanger les acides et les bases.</b> Risque de dégagement de chaleur et de réaction violente.	
	Solutions diluées (< 0,1N)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Neutraliser et jeter à l'égout.</li> </ul>
	Solutions concentrées (> 0,1N)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Verser dans les bidons <b>blancs</b> de PEHD de 10L.</li> <li>Compléter l'étiquette appropriée (<b>rose</b> « solutions acides » ou <b>bleue</b> « solutions basiques »), remplir tous les champs et l'apposer sur le bidon.</li> </ul>
	HF, HClO <sub>4</sub> , et HNO <sub>3</sub>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupérer toutes les solutions dans des bidons <b>blancs distincts</b>, ne pas mélanger ces acides ensemble.</li> <li>Compléter l'étiquette appropriée (<b>rose</b> « solutions acides »), remplir tous les champs et l'apposer sur le bidon.</li> </ul>
5. Milieu de culture neutralisé à l'eau de Javel	Solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeter directement à l'évier peu importe le pourcentage (%).</li> </ul>
6. Bromure d'éthidium (BrET)	Solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupérer les solutions de BrET dans les solvants usés halogénés (Voir point # 2).</li> </ul>
	Gels de BrET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer les gels de BrET dans un contenant de 4 L en PEHD bien identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».</li> <li>Il est aussi possible de les déposer dans un sac en plastique opaque, solide et doublé, identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».</li> </ul>
7. Phénol/Chloroforme	Solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupérer les solutions dans les solvants usés halogénés (Voir point # 2).</li> </ul>
8. Tetroxyde d'osmium (OsO <sub>4</sub> ) + βmercapto éthanol	Solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupérer dans un contenant de 1 ou 4 L en PEHD bien identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».</li> </ul>
9. BrET + OsO <sub>4</sub> + Phénol/Chloroforme + βmercapto éthanol	Déchets solides perforants (embouts de pipettes, burettes, eppendorfs, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer dans un contenant de 1 ou 4 L en PEHD bien identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».</li> </ul>
	Déchets solides non perforants (papiers, gants, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer dans un sac en plastique opaque et solide, identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».</li> </ul>
10. Gels d'acrylamide non contaminés	Solutions et gels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeter directement à l'évier et aux rebus domestiques.</li> </ul>
11. Antinéoplasiques et autres produits toxiques	Ex. : Taxol	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer avec la DPS-SST au poste # 4000 afin d'établir une procédure de gestion des déchets.</li> </ul>



## PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-305

<b>12. Contenants vides</b>	Contenants métalliques vides	<ul style="list-style-type: none"><li>Éliminer le bouchon, laisser les résidus s'évaporer 24 heures dans un local ventilé ou dans une hotte.</li><li>Invalider l'étiquette en y inscrivant un X au crayon feutre.</li><li>Déposer aux ordures ménagères.</li></ul>
	Contenants vides (plastique et verre)	<ul style="list-style-type: none"><li>Rincer les contenants vides et jeter le bouchon.</li><li>Verser les eaux de lavage dans les bidons de récupération. Enlever, détruire ou rayer l'étiquette.</li><li>Déposer aux ordures ménagères.</li></ul>
<b>13. Verre brisé</b>	Verre brisé non contaminé, (absence de matières dangereuses)	<ul style="list-style-type: none"><li>Accumuler dans une boîte de carton identifiée « verre brisé ».</li><li>Lorsque <b>30 lbs maximum</b> de verre sont accumulées, sceller la boîte, identifier le local et déposer aux ordures ménagères.</li></ul>

